

NOTE D'INFORMATION

Publication de la Ligne Directrice relative aux Dons

Dans le cadre du renforcement du dispositif national de régulation et afin d'encadrer les pratiques relatives aux dons, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) informe de la publication, sur son site officiel, de la Ligne Directrice relative aux dons.

Les dons de médicaments et des dispositifs médicaux constituent un mécanisme important de solidarité sanitaire internationale et nationale. Ces dons peuvent être effectués dans le contexte d'urgence sanitaire ou s'inscrire dans des actions d'aide au développement, dans le respect des exigences de qualité, de pertinence, de sécurité et de transparence.

Élaborée sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et en conformité avec le cadre législatif et réglementaire national, cette ligne directrice vise à garantir que l'importation des dons soit réalisée selon les bonnes pratiques. Elle précise les conditions, les modalités et les obligations applicables aux opérations de don, notamment en matière de qualité, de sécurité et de traçabilité.

Cette ligne directrice s'applique à l'ensemble des établissements, organismes et associations impliqués dans les opérations de don de médicaments et de dispositifs médicaux.

Par cette publication, l'AMMPS consolide un cadre réglementaire clair, cohérent et harmonisé avec les référentiels internationaux, renforçant ainsi la performance du système national de réglementation et contribuant durablement à la protection de la santé publique.

La Ligne Directrice relative aux Dons est disponible sur le site officiel de l'AMMPS (Réf. AMMPS-LD EA-005, Version 1.0).

